



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 21 août 2025.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2025-444 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

Ce règlement vise à prévoir que tout avis public exigé en vertu de toute disposition d'une loi générale ou spéciale applicable à la Ville n'est publié que sur le site Internet de la Ville.

Ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Longueuil, le 2 septembre 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière